

École Publique L'Oiseau Bleu
9 rue de l'Atlantique 85220 Saint-Maixent-sur-Vie

Procès-verbal du Conseil d'École du 20 mars 2018.

Étaient présents :

ENSEIGNANTS :

Madame Annie PEROCHEAU, classe de TPS/PS,
Madame Brigitte DORY, classe de MS/GS,
Madame Carole BROSSIER, classe de CP, directrice,
Monsieur Mickaël BOSSIS, classe de CE1/CE2,
Monsieur Eric BOIVIN, classe de CE2/CM1,
Madame Christina BALLANGER, classe de CM2,
Madame Emilie CHAILLOU, complément de décharges.

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

Mesdames Chrystelle RABILLER, Virginie ELINEAU, Adeline ELINEAU, Pascale GUILBAUD, Messieurs Nicolas LUCAS et Vincent DANIEAU.

REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS :

Monsieur Jean GROSSIN, Maire de la commune,
Monsieur Joseph BRETHOME, adjoint aux affaires scolaires,
Madame Virginie DUBREUIL, conseillère municipale,
Madame Guylène GUILBAUD, conseillère municipale,
Madame Marie- B DAUTREPPE, conseillère municipale
Madame Nathalie PONCET, conseillère municipale.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Eric BOIVIN.

Absent excusé :

Monsieur Gilles JOSEPH, IEN,

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du procès verbal du conseil d'école du 7 novembre 2017.
2. Suivi des effectifs.
3. Présentation du projet d'école 2018/2022 pour avis.
4. Projets pédagogiques et sorties scolaires.
5. PPMS attentat-intrusion.
6. Matériel, mobilier scolaire, informatique.
7. Questions diverses.
8. Questions des parents.

La séance est ouverte à 18 h 30 par Mme BROSSIER, Présidente du conseil d'école.
L'ordre du jour est abordé comme suit :

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil d'école :

Avant de procéder au vote, la présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques à faire ou des modifications à apporter au compte-rendu de la dernière séance (7 novembre 2017).

Aucune modification n'est demandée, le procès verbal est approuvé.

2. Suivi des effectifs :

A ce jour, nous comptons 140 élèves, dont 5 TPS (2 ont fait leur rentrée au mois de janvier et 3 après les vacances d'hiver).

Trois élèves ont quitté l'école depuis la rentrée scolaire, pour cause de déménagement ou d'orientation scolaire.

Au vu des effectifs actuels et des chiffres transmis par la municipalité, la rentrée scolaire 2018/2019 se profile comme suit :

18 CM2 quitteront l'école et 17 PS devraient faire leur rentrée.

Les effectifs par niveau devraient être les suivants :

PS : 17

MS : 19

GS : 16

CP : 14

CE1 : 21

CE2 : 15

CM1 : 17

CM2 : 18

TOTAL : 137 + 4 TPS = 141 élèves (56 en maternelle et 85 en élémentaire).

Ces prévisions ont été transmises et à leur regard nous compterons donc toujours 6 classes à la rentrée 2018.

3. Présentation du projet d'école 2018/2022 pour avis :

Le projet d'école est un document de référence concis. Il vise essentiellement à améliorer la réussite de tous les élèves dans un contexte de pratiques pédagogiques et éducatives partagées et cohérentes.

Il est élaboré par la communauté éducative au sein de laquelle l'équipe pédagogique doit jouer un rôle central pour tous les aspects concernant spécifiquement l'enseignement.

L'équipe enseignante s'est réunie à plusieurs reprises pour élaborer ce projet, en s'appuyant sur le projet académique qui nous a été transmis, et dont les quatre ambitions sont les suivantes : réussite / insertion / solidarité / coopération.

Aujourd'hui, en conseil d'école, nous devons recueillir l'avis de la communauté éducative avant de le transmettre à l'IEN pour validation.

Lecture des trois axes choisis et des actions envisagées.

Axe1 : Favoriser l'implication des élèves pour assurer la maîtrise des fondamentaux : « lire, écrire, compter ».

Axe 2 : Placer le langage oral au centre des apprentissages.

Axe 3 : Construire des parcours éducatifs diversifiés (artistique, culturel, citoyen, santé).

Après une lecture explicative, le conseil d'école réuni prononce à l'unanimité un avis favorable à la mise en place de ce projet.

4. Projets pédagogiques et sorties scolaires :

Les classes de maternelle + les CP ont assisté à un **spectacle** de la compagnie « les trois chardons », « Le bel oiseau » le **mardi 13 mars**. Ce spectacle au prix de 375 euros a été financé par l'APE. Nous les en remercions.

Animations sur le tri et la réduction des déchets proposées par la Communauté de Communes :

- jeudi 15/03, CM2, le gaspillage alimentaire
- vendredi 16 mars, CP, tri de déchets
- mardi 20 mars, CM2, le compostage
- jeudi 22 mars, CE1/CE2, la préservation de l'environnement
- mardi 27 mars, CE2/CM1, la préservation de l'environnement.

Les CE1/CE2 et CE2/CM1 ont entamé leur cycle **natation** depuis le 8 février, jusqu'au 12 avril.

Concernant les accompagnateurs et les demandes de renouvellement, une nouvelle circulaire redéfinit la procédure d'agrément. Désormais, chaque année l'Inspection Académique vérifiera l'honorabilité des intervenants via le fichier FIJAISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes).

Les CP ont entamé leur cycle **gymnastique** au Fenouiller depuis le 9 février, jusqu'au 13 avril.

Samedi 24 mars: carnaval.

Rencontre avec le **club des aînés** : **jeudi 29 mars**, à l'école.

Visite du collège Pierre Garcie Ferrande par les CM2 : **mardi 3 avril** au matin + déjeuner au self du collège.

Organisation du **jour 100** : **lundi 9 avril**, pour les classes de CP et CE1/CE2.

Rencontre danse : **jeudi 12 avril**, au matin pour les deux classes de maternelle et l'après-midi pour les classes de CP et CM2. La classe de CE1/CE2 s'était inscrite mais impossibilité de s'y rendre car c'est en même temps que l'activité piscine.

Matinée scrabble : **mardi 17 avril**, pour les classes de CE1/CE2 CE2/CM1 et CM2.

Sortie au **haras de la Vendée** pour les classes de CP et CE1/CE2 : **vendredi 20 avril**. L'activité s'intitule « Le cirque commence à cheval ». Les élèves participeront à divers ateliers avec des intervenants de la compagnie de cirque Cirkawa (dressage, acrobaties, jonglerie, trapèze), puis nous assisterons à un petit spectacle équestre. Cette sortie a un coût de 315 euros et sera financé par l'APE.

Art'eliers 3ème séance : **lundi 23 avril**. Ce sera la dernière pour les maternelles. Il en restera une pour les classes d'élémentaires.

Médiathèque, dernière visite : **mardi 15 mai** pour les maternelles et les CE2/CM1 et CM2 et **vendredi 18 mai** pour les CP et CE1/CE2.

Golf : pour les CE2/CM1 à partir du jeudi 17 mai, jusqu'au jeudi 21 juin, pour 6 séances.

Piscine : pour les CM2, à partir du jeudi 17 mai jusqu'au jeudi 7 juin, pour 4 séances.

Piscine : pour les CP, à partir du jeudi 17 mai jusqu'au jeudi 5 juillet, pour 8 séances.

Sortie Biotopia : pour les maternelles, **mardi 22 mai**. Les thèmes abordés seront : « les petites bêtes » et « la nature musicienne ». Cette sortie a un coût de 137,50 euros et sera financée par l'APE.

Spectacle musical « Percussions corporelles » par le Duo ballet urbain, organisé par le conseil départemental, à la salle de la Conserverie pour les CE2/CM1 et CM2 , le **jeudi 31 mai**.

Stage voile les **8, 11 et 12 juin** pour les CE2, CM1 et CM2. Le coût de ce stage est de 96 euros par enfant. Le financement se partage entre l'APE, la coopérative scolaire et les parents. L'APE a décidé de verser 45 euros par enfant (soit 5 euros de plus que l'an passé). La coopérative scolaire versera la même somme que l'année précédente , soit 16 euros par enfant. Il restera donc 35 euros à la charge des parents.

Sortie au **château de Tiffauges** pour les CE2/CM1 et CM2 le **jeudi 28 juin**. Les thèmes abordés seront « le domaine seigneurial » et « l'assaut du château fort ». Le coût de cette sortie est de 189 euros et sera financé par l'APE.

5. PPMS attentat-intrusion :

Aujourd'hui, nous disposons d'un PPMS risques majeurs, dans lequel nous avons ajouté le risque attentat-intrusion. Il nous est demandé désormais d'établir un PPMS attentat-intrusion spécifique. Il s'agit d'un plan d'action qui est destiné à l'école et aux forces de sécurité susceptibles d'intervenir en cas d'attaque.

Il s'agit d'anticiper pour disposer, en temps voulu, des modes opératoires et des réflexes permettant de pallier l'effet de sidération.

Pour les forces de l'ordre qui ont ce PPMS à leur disposition, le document doit permettre d'appréhender les caractéristiques de l'établissement scolaire (personnes présentes sur le site et infrastructures) et la procédure mise en œuvre en situation de crise. Le PPMS doit être accompagné des plans de l'école. En effet, connaître ces données et disposer des plans facilite l'intervention des forces de sécurité.

Il est un mode d'emploi aussi simple que possible, connu et maîtrisé par tous. Chaque membre de la communauté éducative sait précisément ce qu'il doit faire en situation de crise. Il est présenté au conseil d'école.

Le directeur d'école transmet le PPMS attentat-intrusion à l'IA-DASEN de son département accompagné, dans la mesure du possible, des plans de l'école ou de l'établissement scolaire. L'IA-DASEN se charge de les adresser à la préfecture ou aux forces de l'ordre.

Lors du premier exercice de l'année, le gendarme présent avait constaté que les classes ne fermaient pas à clé et qu'il y avait une multitude de serrures différentes sur l'école. Monsieur le Maire nous indique qu'une harmonisation va se faire avant la fin de l'année scolaire et que les classes pourront fermer à clé.

Qu'en est-il du signal d'alerte, sachant que la corne de brume n'est pas satisfaisante car non entendue de tous ? Concernant une homogénéisation du signal d'alerte, la réponse des Maires de Vendée en date du 21 décembre 2017 est que chaque établissement est libre de s'équiper comme il veut. Monsieur le Maire nous signale que si la décision n'avance pas collectivement en Vendée, un système similaire à celui de Commequiers sera installé à l'école.

Avant les vacances de printemps, nous réaliserons un exercice PPMS risques majeurs, confinement.

6. Matériel, mobilier scolaire, informatique :

Nous avons changé de prestataire concernant la maintenance informatique; c'est la Communauté de Communes qui gère cela désormais. Nous faisons des demandes et ils peuvent intervenir à distance ou se déplacer si besoin.

Monsieur le Maire nous informe que la commune a prévu un budget pour l'achat et l'installation d'un VPI dans la classe des MS/GS de Brigitte Dory. Le budget 2018 sera voté dans les jours qui viennent. La somme envisagée est plus élevée que le coût du VPI en lui-même, afin de pallier éventuellement à un remplacement d'ordinateur et/ou de pouvoir investir dans l'achat de tablettes. Un nombre de 6 serait correct.

Pourquoi des tablettes ? Les besoins sont liés aux programmes scolaires en

mathématiques, au travail sur la programmation. Certains logiciels ne sont utilisables que sur tablettes.

L'abri pour le bac à sable attendu devrait être installé durant les vacances de printemps. Il est important qu'il puisse couvrir le bac à sable et la « plage » autour, et que les poteaux ne soient pas trop saillants pour éviter les blessures.

7. Questions diverses :

Voyage scolaire 2018/2019

En l'état actuel des choses, il nous est impossible de prévoir le voyage de l'an prochain. En effet, la réflexion doit être reportée car il y a trop d'inconnus notamment par rapport aux enseignants qui auront en charge les élèves de CE2, CM1 et CM2. Nous attendons donc les résultats du mouvement des enseignants que nous aurons fin mai. Nous espérons pouvoir en dire plus au troisième conseil d'école.

Monsieur le Maire nous informe qu'une participation financière sera inscrite au budget 2018 au cas où le voyage aurait lieu en début d'année scolaire et reporté en 2019 dans le cas contraire.

Photo scolaire : mardi 24 avril.

Parking : les deux places qui se trouvent de l'autre côté de l'abri bus posent problème aux chauffeurs de cars, qui lorsqu'ils ont un car long ont des difficultés à prendre leur virage. Ils se plaignent également d'abîmer les bus avec les buissons. Elles ne sont pas pratiques pour les parents car la végétation gêne pour sortir des voitures.

La végétation devrait être taillée pour faciliter les sorties de voiture et pour permettre aux bus de manœuvrer plus aisément.

Education routière : Loïc Bernard, qui intervenait pour la Communauté de Communes dans les écoles jusqu'à cette année partira en retraite à la fin de l'année scolaire. Il semblerait qu'il ne soit pas remplacé. Le conseil d'école regrette que cette activité ne soit pas reconduite par la Communauté de Communes car les enseignants, s'ils peuvent assurer la partie théorique, ne pourront pas prendre en charge la partie pratique comme le faisait Loïc Bernard n'ayant pas le matériel nécessaire. De plus les classes étaient divisées en demi-groupes, ce qui ne sera plus possible.

Nous remercions Monsieur Bernard pour son investissement auprès des enfants, et notamment pour tous les enfants à qui il a appris à faire du vélo. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

8. Questions des parents :

Monsieur le Maire signale qu'il n'a pas été destinataire des questions de parents en amont de la réunion.

Lecture de la lettre à Monsieur le Maire concernant l'organisation du temps de sieste.

Un certain nombre de parents trouvent regrettable le report du début de la sieste à 13h30

et donc de l'allongement du temps de récréation après le repas du midi. Même s'ils comprennent les raisons financières qui ont motivé cette décision, ils espèrent pouvoir rediscuter cet horaire.

La Municipalité répond qu'elle ne reviendra pas sur l'organisation actuelle du temps de sieste à la rentrée 2018.

« Comment s'organise Brigitte pour le passage aux toilettes ? Les enfants y vont-ils seuls ou accompagnés ? Avec ou sans manteau ? Qu'en est-il du sas évoqué au dernier conseil d'école ? »

Des passages aux toilettes sont organisés mais les enfants y vont également à la demande. Ils y vont seuls, surveillés de loin par les adultes. Ils s'y rendent sans manteau, sauf pour les moyens qui passent aux toilettes côté maternelle avant la récréation.

Quant au sas, il n'est pas prévu pour l'instant nous signale Monsieur le Maire.

« Est-il prévu dans un futur proche d'agrandir la garderie ? Les enfants ont l'air très à l'étroit et il n'y a pas de possibilité d'organiser des coins jeux correctement. Nous remercions le personnel qui arrive à mener des activités dans un si petit espace. »

La demande sera étudiée et une réponse sera apportée au prochain conseil.

Les élèves de CM2 ont eu une animation « compostage » organisée par la Communauté de Communes, qu'en est-il des déchets de la cantine ?

Monsieur le Maire nous signale que depuis le retour des vacances de février, les restes sont remis à un éleveur de Saint-Maixent, dans un souci d'écologie mais aussi d'économie pour la commune sur le budget du traitement des déchets.

Sécurité : des ralentisseurs ont été installés dans la commune, mais pas aux abords de l'école, alors que cela est demandé depuis longtemps.

La Municipalité prend note de la remarque.

« Est-il possible pour les classes primaires que les enfants amènent papiers et crayons en récréation car certains enfants ne veulent plus jouer et s'ennuient ? »

L'équipe enseignante pense que cela n'est pas souhaitable, la récréation est courte (15 minutes) et les enfants ont besoin de faire autre chose que de l'écrit. Même s'ils ne jouent pas, ils peuvent discuter entre eux. De plus, il n'y a pas de lieu où s'installer pour dessiner dehors.

« Pourrait-on avoir les mots dans le cahier de liaison lorsqu'il y a des maladies contagieuses chez les petits ? »

La directrice signale que lorsque nous avons connaissance de maladies contagieuses (varicelle, scarlatine...), nous en informons les parents par voie d'affichage. Nous nous engageons à le faire également par le biais du cahier de liaison.

Des parents regrettent que des enfants soient présents à l'école alors qu'ils sont malades et contagieux et demandent aux enseignants de faire respecter les règles.

Lorsqu'un enfant est malade à l'école, l'enseignant prévient ses parents et demande s'ils peuvent venir le chercher. Cependant, les enseignants n'ont pas le pouvoir d'évincer les enfants lorsqu'ils sont malades. Il existe une liste de maladies concernées par l'éviction scolaire, nous nous y référons.

« Pourquoi les CE2/CM1 ne font pas la rencontre danse ? »

La participation à ce genre de manifestation est un choix pédagogique de l'enseignant. Les élèves de cette classe vont par ailleurs participer à des activités que d'autres ne feront pas comme le golf par exemple. De plus, elle a lieu un jour de piscine donc la classe n'aurait pas pu s'y rendre, tout comme la classe de CE1/CE2.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h35.

A Saint Maixent sur Vie, le 27 mars 2018.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Eric BOIVIN

La Présidente du Conseil
Madame Carole BROSSIER

Copie transmise à :

1. Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.
2. Monsieur le Maire de la commune de Saint-Maixent-sur-vie.
3. Mesdames et Messieurs les représentants de parents d'élèves.
4. Mesdames et Messieurs les enseignants de l'école.
5. Mesdames et Monsieur les enseignants du RASED.